



Etablissement Français du Sang



Sommaire

Point informations

Consultation DUERP
et PAPRI Pact

Le saviez-vous

Espace détente

Adhérez !



POINT INFORMATIONS

Rappel ANAT

Article 3.1.2 : « La planification peut être modifiée à la demande de l'EFS sous réserve de respecter un délai de prévenance de 7 jours calendaires... Ces modifications doivent rester **exceptionnelles et justifiées** par l'intérêt du service ... Les modifications exceptionnelles ne remettront pas en cause les congés, jours de repos et JRTT validés. ».



Un jour de congé posé sur le planning vaut 7H21. Seulement, dans la règle paramétrée et définie par l'EFS national, il ne vaut plus que 7H s'il est versé sur le CET. Ça signifie que vous devez 21 minutes en transformant vos CA en CET !



Les dates à retenir

- Vacances : du 20 Avril au 6 Mai
- Date : CSE le 4 Avril 2024



CONSULTATION DUERP ET PAPRI Pact

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PARIPACT) et le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) sont deux outils fondamentaux dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail. A ce titre, ils correspondent tout à fait aux prérogatives des élus du CSE.

Le DUERP, ou pour faire plus cours, Document Unique (DU), est un document qui a pour but d'identifier et à d'évaluer les risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés dans le cadre de leur activité. Ces risques sont classés par niveau de danger et de fréquence. Il est accessible pour tous les salariés, sur le réseau ethernet de l'EFS, espace transverse.

Le PARIPACT est le plan d'action découlant du suivi du DU. C'est un plan d'action concret visant à réduire les risques professionnels identifiés. Ce plan inclut des mesures de prévention, de protection voir de formation des salariés



Les élus du CSE ont été consultés sur le DUERP et le PAPRI Pact de 2024.

On note une meilleure prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (RPS) dans le document unique.

Le PAPRI Pact présenté mets l'accent sur des mesures de prévention sur les risques TMS, et sur la formation des salariés (risques chimiques au HLA et en PREPA, formation des cadres sur le volet RPS etc...)

“Pour la CFDT, il faut continuer à prioriser les actions. Il ne sert à rien d'avoir un PAPRI Pact trop ambitieux si les actions sont reportées l'année suivante, faute de temps et de moyens”

Vos élus CFDT ont voté **Favorablement**

Vous pouvez retrouver la déclaration complète sur cette consultation, ainsi que sur les autres consultations du CSE de Mars, en annexe de cette communication



LE SAVIEZ-VOUS ?

A l'EFS, il existe un fond social, qui est là pour participer financièrement les frais de santé et à la prévoyance. Ce fond est là pour vous soutenir financièrement en cas de difficulté comme des dépenses médicales importantes (dépassements d'honoraires, urgences dentaires etc...), des situations imprévues telles que le décès, l'invalidité etc...

N'hésitez pas à contacter vos élus CFDT pour obtenir les formulaires de demande. Nous vous aiderons aussi à monter votre dossier.



ESPACE DÉTENTE



Cfdt: L'**ADHÉSION SERVICES** compris !
c'est **SERVICES** compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS
[CFDT.FR/ADHESION](https://cfdt.fr/adhesion)

FRÉDÉRIC BAHUON
NICOLAS FERRUS

Délégués Syndicaux Régionaux CFDT

**N'HÉSITEZ PAS À
SOLLICITER VOS
ÉLUS SUR SITE**

Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur